

Parts de marché - MCO

Mai 2020

Contexte, intérêt et objectifs de l'application

Dans le cadre des travaux de planification des équipements hospitaliers, il est important de connaître la répartition des séjours des patients dans les différents établissements d'une zone géographique.

Cette application permet d'analyser les parts de marché :

- pour un établissement sélectionné sur sa zone de recrutement,
- pour chacun des établissements présents sur une zone géographique à sélectionner parmi : région, territoire de santé ou zonage spécifique ARS (depuis 2017)
- pour un panier d'établissements choisi et les autres établissements présents sur une zone géographique à sélectionner parmi : région, territoire de santé ou zonage spécifique ARS (depuis 2017).

Données mobilisées :

- Champ et source des données :
Les données sont celles des séjours hospitaliers en MCO, issues du PMSI, regroupées en V11d des GHM. Les calculs sont principalement basés sur le code géographique du patient, le GHM (groupe homogène de malade) du séjour et les données d'identification de l'établissement (FINESS, territoire de santé). On enlève les CM 28 et 90 ainsi que les séjours avec un code géographique se terminant par 999 et les PIE (Prestations inter-établissements).
- Période couverte :
Années 2008 à la dernière année connue

Définitions

La **part de marché** d'un établissement dans une zone pour une activité est le nombre de séjours d'habitants de la zone réalisés dans l'établissement rapporté au nombre total de séjours d'habitants de la zone dans l'activité sélectionnée.

La **zone de recrutement** autour d'un établissement est construite en classant les codes géographiques des patients ayant fréquenté l'établissement par nombre de séjours décroissant et en ne gardant que ceux qui participent à 80% de l'activité de l'établissement.

Le **zonage spécifique ARS** est défini par chaque ARS. Il date de 2017

- 13 ARS ont communiqué leur zonage d'intérêt correspondant à :
 - Zonage GHT en AURA (15) Grand Est (12) et IDF (17)
 - Territoire sanitaire en BFC (10)
 - Territoire de l'offre hospitalière en Bretagne (7)
 - Zonage EPCI en Guadeloupe (8)
 - Zone de proximité en Haut de France (23)
 - Territoire de proximité en Martinique (4)
 - Territoire de santé mentale en Normandie (7)
 - Département en Nouvelle-Aquitaine (12)
 - Zone d'influence hospitalière intermédiaire en Occitanie (54)
 - Bassin pour Océan Indien yc Mayotte (5)
 - Zonage « SROS 3 » pour Pays de la Loire (15)
- 4 ARS n'ont pas de zonage spécifique, Centre, Corse, Guyane et PACA

Les résultats sont présentés selon différents agrégats d'activité :

- **Activité de soins (ASO)** : elle correspond au code de chaque GHM : M (médecine), C (chirurgie) ou O (obstétrique).
- **Catégories d'activités de soins (CAS)** : il s'agit de 10 groupes basés sur le 3ème caractère du GHM et la durée de séjour (total chirurgie (GHM en C), chirurgie sans nuitée, chirurgie d'au moins 1 nuit, techniques peu invasives à visée diagnostique ou thérapeutique (GHM en K), total séjours des GHM sans acte classant (GHM en M ou Z), séjours des GHM sans acte classant et 0 nuitée, séjours des GHM sans acte classant d'au moins une nuitée, obstétrique, nouveau-nés);
- **Domaines d'activité (DoAc)** : les racines de GHM sont regroupées en domaines d'activité ;
- **Groupes planification (GP)** : 83 groupes inscrits dans les CAS (catégories d'activités de soins), qui sont désormais basés sur le 3ème caractère du GHM et non plus selon la logique ASO ;
- **Groupe activités (GA)** : 217 groupes inscrits dans les groupes de type planification ;

Ces 3 derniers types de regroupements sont décrits sur le site de l'agence (<https://www.atih.sante.fr/index.php?id=0002500038FF>).

Modalités de requête

Dans le formulaire d'interrogation il s'agit en premier lieu de sélectionner le **choix de restitution** :

- o données agrégées (couvre l'ensemble des établissements, avec des résultats par établissement)
- o ou panier d'établissement (calcule la part de marché globale d'un groupe d'établissements, et les données individuelles des autres établissements de la zone)

Pour le choix par **données agrégées** il convient ensuite de sélectionner :

- une **année** ;
- un **niveau géographique** qui correspond soit :
 - o à la zone de recrutement d'un établissement : le menu déroulant « zone géographique » va ensuite permettre de choisir un établissement
 - o à une zone géographique au choix parmi territoire de santé, zonage spécifique ARS ou région : le menu déroulant « zone géographique » propose la liste des zones selon la maille sélectionnée.
- un **regroupement d'activité** selon les différents agrégats proposés.

Pour le choix par **panier d'établissement** il convient ensuite de sélectionner :

- une **année** ;
- un **niveau géographique** qui correspond à une zone géographique au choix parmi territoire de santé, zonage spécifique ARS ou région : le menu déroulant « zone géographique » propose la liste des zones selon la maille sélectionnée.
- un **regroupement d'activité** selon les différents agrégats proposés.

Tableaux disponibles dans ScanSanté

Pour le choix par **données agrégées** selon la zone de recrutement d'un établissement, les résultats sont présentés en 3 temps :

- un premier tableau donnant la liste des codes géographiques qui composent la zone de recrutement.
Cette liste correspond aux codes géographiques de résidence des patients ayant fréquenté l'établissement. Pour chaque code géographique, on indique le nombre total de séjours des habitants pour l'année sélectionnée, la population N-2 du recensement INSEE, le taux d'hospitalisation global qui en découle, puis le nombre de séjours ayant eu lieu dans l'établissement, le taux d'hospitalisation dans l'établissement, et le poids de l'établissement dans le code géographique pour l'année sélectionnée et la précédente.

		Code géographique			Etablissement			
		Nombre de séjours	Population	Taux d'hospitalisation global (/1000h)	Nb de séjours	Taux d'hospitalisation dans l'établissement (/1000h)	Poids de l'établissement dans le code géographique 2018	Poids de l'établissement dans le code géographique 2017
29200	BREST	37 002	139 342	265,5	19 152	137,4	51,8 %	51,5 %
29800	LANDERNEAU	8 290	31 713	261,4	2 598	81,9	31,3 %	31,9 %
29270	CARHAIX PLOUGUER	3 605	12 001	300,4	2 562	213,5	71,1 %	70,8 %
29260	LESNEVEN	5 846	21 139	276,6	2 233	105,6	38,2 %	38,0 %
29280	PLOUZANE	4 560	17 815	256,0	2 017	113,2	44,2 %	46,3 %

- un 2^{ème} tableau présente les effectifs de séjours et parts de marché dans l'activité choisie pour l'année sélectionnée et la précédente pour les 25 premiers établissements (en volume de séjours) intervenant dans la zone de recrutement.

Part de marché sur la zone de recrutement :

	Finess	Raison sociale	Séjours des habitants de la zone		Part de marché	
			2018	2017	2018	2017
1	290000017	CHU BREST	3 434	3 404	40,4 %	38,3 %
2	290019777	POLYCLINIQUE DE KERAUDREN	2 536	2 645	29,9 %	30,5 %
3	290020700	CHIC DE CORNOUAILLE QUIMPER	1 046	1 086	12,3 %	12,5 %
4	290000041	CH FERDINAND GRALL LANDERNEAU	688	696	8,1 %	8,0 %
5	290021542	CH DES PAYS DE MORLAIX	458	462	5,4 %	5,3 %
6	220000079	CH GUINGAMP	61	67	0,7 %	0,8 %
7	290000140	CLINIQUE PASTEUR-SAINT ESPRIT	58	52	0,7 %	0,6 %
8	220000020	CH ST BRIEUC	46	52	0,5 %	0,6 %
9	560014748	CH DU CENTRE BRETAGNE	35	55	0,4 %	0,6 %
10	560005746	GROUPEMENT HOSPITALIER BRETAGNE SUD	21	23	0,2 %	0,3 %
11	290004142	CLINIQUE DU GRAND LARGE	18	17	0,2 %	0,2 %
12	750712184	AP-HP	13	20	0,2 %	0,2 %
13	220000103	CH LANNION	9	12	0,1 %	0,1 %
14	440000289	CHU DE NANTES	7	3	0,1 %	0,0 %
15	220022800	HÔPITAL PRIVÉ DES COTES D'ARMOR	6	14	0,1 %	0,2 %
16	350005179	CHRU DE RENNES	5	5	0,1 %	0,1 %
17	350000139	CLINIQUE MUTUALISTE LA SAGESSE RENNES	4	0	0,0 %	0
18	560008799	CLINIQUE OCEANE	4	1	0,0 %	0,0 %
19	560023210	CH BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES	3	2	0,0 %	0,0 %
20	350000048	CHIC REDON CARENTOIR	2	0	0,0 %	0
21	130786049	AP-HM	2	0	0,0 %	0
22	350000022	CH ST MALO	2	0	0,0 %	0
23	970408589	CHR REUNION	2	0	0,0 %	0
24	440000412	CLINIQUE BRETECHE VIAUD	2	0	0,0 %	0
25	750301145	CLINIQUE DU MONT LOUIS	1	0	0,0 %	0
26	999999999	Autres Finess (32 établissement(s) en 2018 / 48 établissement(s) en 2017)	32	54	0,4 %	0,6 %
			8 495	8 670	100,0 %	100,0 %

Pour le choix par **données agrégées** selon une zone géographique, le tableau présente les effectifs de séjours et parts de marché dans l'activité choisie pour l'année sélectionnée et la précédente pour les 25 premiers établissements (en volume de séjours) intervenant dans la zone géographique.

Un premier tableau présente également les parts de marché par secteur de financement et catégories d'établissement pour la zone sélectionnée.

secteur	Statut juridique	Séjours des habitants de la zone		Part de marché	
		2018	2019	2018	2019
Ex_DG	Public	30 587	30 213	48,3 %	48,6 %
Ex_DG	CH	15 404	15 125	24,3 %	24,3 %
Ex_DG	CHR	15 061	14 982	23,8 %	24,1 %
Ex_DG	autres public	122	106	0,2 %	0,2 %
Ex_DG	Privé non lucratif	7 868	8 094	12,4 %	13,0 %
Ex_DG	CLCC	544	589	0,9 %	0,9 %
Ex_DG	EBNL	7 324	7 505	11,6 %	12,1 %
Ex_OQN	Privé lucratif	18 909	18 010	29,8 %	29,0 %
Ex_OQN	Privé non lucratif	5 998	5 876	9,5 %	9,4 %
		63 362	62 193	100,0 %	100,0 %

Pour le choix par **panier d'établissement** le tableau présente les effectifs de séjours et parts de marché dans l'activité choisie pour l'année sélectionnée et la précédente pour l'ensemble des établissements composant le panier et le détail des 24 autres établissements (en volume de séjours) intervenant dans la zone géographique.

Part de marché sur la zone de recrutement conjuguée des 6 établissements sélectionnés :

	Finess	Raison sociale	Séjours des habitants de la zone		Part de marché	
			2018	2017	2018	2017
1	REGROUPEMENT	Le regroupement est composé de 6 établissement(s)	6 557	6 649	39,2 %	39,5 %
2	380786442	CLINIQUE BELLEDONNE	2 296	2 114	13,7 %	12,6 %
3	380012658	GROUPEMENT HOSPITALIER MUTUALISTE DE GRENOBLE	2 144	2 143	12,8 %	12,7 %
4	730000015	CH METROPOLE SAVOIE	1 645	1 606	9,8 %	9,5 %
5	380785956	CLINIQUE DES CEDRES	1 254	1 409	7,5 %	8,4 %
6	740781133	CH ANNECY-GENEVOIS	1 171	1 193	7,0 %	7,1 %
7	730002839	CHIC ALBERTVILLE MOUTIERS	503	515	3,0 %	3,1 %

Précisions sur l'affichage des résultats :

Seuls les établissements ayant de l'activité en année N sont affichés dans les tableaux de résultats. Si un établissement n'a pas d'activité en N-1, on lui affecte la valeur 0. En revanche si un établissement a eu de l'activité en N-1 mais pas en N alors il n'apparaît pas dans le tableau.

Pour une zone donnée, seuls les 25 principaux établissements producteurs sont affichés. L'activité des autres établissements est regroupée dans la ligne « Autres finess » en précisant leur nombre et l'activité associée.

À la demande de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), le contenu des restitutions est limité. Afin de préserver l'anonymat des informations diffusées, les effectifs inférieurs à 11 sont masqués pour tous les utilisateurs (accès libre ou avec identifiant).

Ainsi lorsque le nombre de séjours d'un établissement est compris dans l'intervalle [1 ;10] pour une année seulement dans le tableau de résultat :

- la cellule d'effectif est grisée ; l'établissement et son effectif pour l'année correspondante sont comptabilisés dans la ligne « Autres Finess » ;
- la mention « NA » est indiquée pour la part de marché correspondante.

Lorsque le nombre de séjours d'un établissement est compris dans l'intervalle [1 ;10] pour les deux années il n'est pas affiché mais comptabilisé dans la ligne « Autres Finess ».